 

**CLUG DRAGON MUAY THAI**

**REGLEMENT INTERIEUR**

**ARTICLE 1/ ADHESION AU CLUB**

**DRAGON MUAY THAI** autorise 2 cours d’essai gratuit avant inscription.

Pour participer à un cours d’essai le futur élève devra remplir un formulaire de demande.

Toute personne désirant s’inscrire au **DRAGON** **MUAY THAI** devra :

* Remplir intégralement et lisiblement une fiche d’inscription
* Remplir une autorisation parentale (pour les mineurs seulement)
* Faire établir un certificat médical d’aptitude aux sports de combat en particulier la BOXE MUAY THAI. A fournir impérativement dans un délai de 15 jours après la remise du dossier.

L’adhésion ne sera effective qu’après fourniture du dossier complet, du règlement et de l’encaissement de la cotisation par l’association. Les membres reconnaissent avoir pris connaissances des statuts et du règlement intérieur et en accepter toutes les dispositions sans aucune restriction.

**ARTICEL 2/ COTISATION :**

Le montant des cotisations est fixé chaque année après l’approbation par le conseil d’Administration. La cotisation est valable du 1er septembre de l’année en cours jusqu’au 30 juin de l’année N+1.

La cotisation annuelle des membres sert à couvrir les dépenses de l’association (achat de matériel, assurances, loyer,)

Toute cotisation versée est définitivement acquise. Il ne saurait être exigé un remboursement de cotisation en cours d’année en cas de démission ou d’exclusion d’un membre.

Les cotisations sont payables à l’inscription, dans un délai d’une semaine maximum après le 2 cours d’essai.

**ARTICLE 3/ACCES REGLEMENT AUX LOCAUX**

La présence de l’instructeur ou d’un membre de l’association est indispensable à l’utilisation des locaux.

L’association **DRAGON MUAY THAI** ne pourra être rendu responsable des pertes, vols ou détériorations d’objets de valeur ou autres, et décline toute responsabilité pendant et hors des heures de cours en cas d’oubli ou de vol d’affaires personnelles.

L’accès au cours est réservé aux adhérents munis d’une licence et aux personnes désirant faire un essai et occasionnellement à une ou deux personnes de l’entourage de l’adhérent. Dans ce cas le spectateur devra se conformer aux directives de sécurités qui lui seront données. En de non-respect des dites directives il sera prié de quitter les locaux sur le champs.

**ARTICLE4/ PRET DE MATERIEL**

Les membres sont responsables du matériel mis à leur disposition et doivent le remplacer ou le rembourser, à valeur du neuf, en cas de perte ou de détérioration. Le prêt de matériel (gants) est réservé aux personnes effectuant un cours d’essai. Chaque adhérent devra se munir par la suite de son propre matériel.

Les protections et tenues pour pratique la boxe MUAY THAI sont les suivantes :

* Gants de boxe - Protèges tibias
* Coquille de protection - Protèges-dents

Ces protections sont obligatoires. Sans ce matériel il sera impossible à l’adhérent de participer aux sparring ou tout autre exercice.

A la fin de chaque séance, les élèves sont priés de restituer le matériel prêté par le Club (Gants, Pao ; etc…) et de récupérer la totalité de leurs vêtements et accessoires dans la salle. Les adhérents doivent respecter le matériel des uns et des autres.

En cas de dégradation volontaire, la responsabilité de l’adhérent pourra être engagée.

Toute commande passée par le biais du club, honorée ou non récupérée avant la fin de l’année sportive, reste définitivement la propriété du **DRAGON** **MUAY** **THAI**.

Les commandes passées par l’intermédiaire du club sont réglées d’avance par l’adhérent.

**ARTICLE 5/ TENUE**

Les activités sportives devront être effectuées dans une tenue décente et adaptée (pantalon, short, tee shirt…) En cas d’utilisation de prothèse optique, auditives, etc… celles-ci devront être adaptées et faire l’objet d’une indication médicale. Le port de bijoux, colifichets, boucles d’oreilles, … est interdit pendant les cours.

Les cheveux devront être impérativement attachés que l’on soit une fille ou un garçon.

Les piercings corporels devront être impérativement protégés (pansement, sparadrap, etc..) et le port de piercings au visage ou boucles d’oreilles durant le cours est interdit.

Par respect pour les membres du club, l’adhérent devra faire preuve d’une bonne hygiène, les ongles des mains et des pieds devront être coupés par sécurités.

**ARTICLES 6/ DROIT A L’IMAGE**

Les membres de l’association autorisent **DRAGON MUAY THAI** à prendre des photos et vidéo lors des cours ou activités organises par l’association et utiliser celles-ci dans le cadre de la promotion de l’association sans réclamer la moindre indemnité financière ou de quelques natures que ce soit.

Les membres du **DRAGON MUAY THAI** sont soumis à une certaine obligation de réserve et de fait ne sont pas habilités à faire des déclarations officielles au nom de l’association sans l’accord des membres du bureau.

**ARTICLE 7/ HORAIRES**

Les adhérents doivent être en tenue d’entraînement 10 minutes avant chaque cours.

Il est interdit de quitter ou de pénétrer sur les lieux des cours sans avoir obtenu l’autorisation de l’instructeur.

En cas retard, par respect pour l’instructeur et les autres adhérents, il est demandé de rentrer discrètement sans perturber le cours et d’attendre l’autorisation de l’instructeur pour intégrer le cours.

Par respect pour le bon déroulement des cours, les aller et venus hors de la salle sont interdits.

Des modifications d’horaires peuvent intervenir au cours de l’année.

**ARTICLE 8/ DISCIPLINE**

Tout membre qui par sa conduite ou ses propos, porterait atteinte à la réputation de l’instructeur, adhérents ou du club **DRAGON MUAY THAI** pourra être exclu par décision du bureau de l’association.

En cas de mise en cause dans une bagarre à l’extérieur l’adhérent sera exclu immédiatement et définitivement du club **DRAGON MUAY THAI**.

Tout membre qui ne respectera pas les locaux, l’instructeur, les autres adhérents ainsi que toute personne se trouvent dans l’encadrement de **DRAGON MUAY THAI** sera immédiatement sanctionné.

Il est interdit de fumer dans les locaux de l’association. L’usage de stupéfiant est strictement interdit. Les boissons alcoolisées sont prohibées au sein des locaux. L’utilisation des téléphones portables est strictement interdite pendant les cours sauf en cas d’extrême urgence.

Il est demandé aux adhérents de laisser leur véhicule à l’extérieur du centre pour des raisons de sécurité.

**ARTICLE 9/ EXCLUSIONS**

**DRAGON MUAY THAI** se réserve le droit d’exclure un membre pour les motifs suivants :

* Matériel détérioré
* Comportement dangereux et agressif
* Propos désobligeants ou manque de respect envers les autres membres ou l’instructeur
* Non-respect des statuts et du règlement intérieur
* Non-paiement de la cotisation
* Certificat médical non fournie
* Par respect pour l’instructeur, les adhérents et pour le bon fonctionnement du club, toute absence non justifiées supérieure à 2 mois, entraîne l’exclusion de l’adhérent.

Le Président : Le secrétaire : Adhérent :

Thierry DANTICHAN Régine salek